

2019/O1/022

REPONSE DE M. Lionel MORTINI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme PAOLA MOSCA
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : **DOMAINE DE CASABIANCA.**

Merci madame la conseillère pour votre question, donc sur le domaine de Casabianca, l'intervention de la Collectivité de corse, de l'ODARC à travers la SAFER à la reprise de ce domaine de Casabianca revêt effectivement un caractère emblématique pour les raisons politiques et stratégiques que vous avez mentionnées. Donc, s'agissant de la démonstration de la capacité que nous avons à agir dans le cadre de notre collectivité dans la maîtrise du foncier et dans la mobilisation effective des ESA du PADDUC à des fins agricoles et de la politique de développement agricole que nous menons dans deux dimensions que constitue la promotion des filières agroalimentaires de qualité de production et le développement des territoires.

Pour avancer sur le projet il a fallu dans un premier temps prendre en compte la situation des anciens fermiers, engager des études de terrain, notamment des études de sol, aménagement hydraulique et envisager les mesures conservatoires sur le plan sanitaires concernant les risques notamment de flavescences dorées sur la vigne nécessitant l'arrachage de certaines parcelles. Et aussi s'assurer auprès des services des douanes et de France ARIMER de la pérenité des droits de culture en vigne acquis aujourd'hui par la SAFER.

Donc sur l'équation politique, il a été décidé avec l'aval de l'ODARC lors du dernier conseil d'administration de la SAFER le 22 mars dernier de procéder aux opérations suivantes :

- Favoriser le dialogue avec les anciens fermiers afin de leur permettre de positionner leur candidature sur les lots redimensionnés à la baisse. Cet appel à candidature va être lancé dans les prochains jours. Ils sont au nombre de quatre pour à peu près un quart du site.

- Proposer au conservatoire du littoral de positionner sa candidature sur deux lots, l'un sur l'une des zones en bordure du littoral assortie d'un cahier des charges garantissant l'obligation de l'usage agricole des terrains. Le deuxième sur une zone humide entièrement boisée offre un intérêt pour la préservation de l'environnement ce qui mettra un terme à toute spéculation possible d'agriculteurs ou pas.
- Proposer le détachement d'un lot constitué des parties bâties du domaine afin de monter un projet collectif de transformation et de point de vente des produits du domaine de la micro région au bord de la route territoriale qui sera récupéré par l'ODARC ou la Collectivité, nous verrons.
- Procéder dans les prochains jours à un appel à projet pour la reprise des lots restant c'est à dire à savoir 350 hectares qui représentent le plus gros potentiel viticole en amont de la route territoriale. Ces propositions devront être assorties de présentation de projets individuels.
- Procéder au montage d'une opération collective portée par la SAFER, l'ODARC et le Fonds foncier d'arrachage replantation mise en culture sur les terrains en friche ou en vigne. Ce qui veut dire que nous allons arracher pratiquement toute la vigne.

A l'issue de ces démarches qui aboutiront dans les prochaines semaines, mois au plus tard, les projets et les options de remise en valeur individuelles ou collectives sera précisé, envisagé et chiffré en vue de l'attribution définitive des lots.

Donc, malgré la complexité de ce projet, je peux vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour assurer dans les délais les plus restreints notamment pour la vigne qu'il reste, l'exemplarité et la transparence de la démarche et comme vous le soulignez compte tenu de sa dimension politique et stratégique affirmée, je peux vous le dire donc, ce domaine n'ira pas dans les mains d'affairistes agricoles ou autres.